**Plateforme de revendications du GAPHRSM**



**2014-2015**

**DOSSIER : POLITIQUE D’ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE**

**Au plan local :**

* Que d’ici l’adoption des politiques d’accessibilité universelle, les villes devant produire un plan d’action annuel et un bilan des réalisations tiennent compte particulièrement des éléments suivants :
  + La présence d’un élu au comité consultatif;
  + La nomination d’un coordonnateur-responsable du plan d’action;
  + La présence de citoyens en situation de handicap au comité consultatif;
  + La présence d’organismes ayant une expertise auprès des personnes handicapées au comité consultatif;
  + L’importance de la formation/sensibilisation aux employés municipaux, aux organismes de transport et aux organismes offrant des activités aux citoyens;
  + L’accessibilité des communications, des lieux publics et des services offerts aux citoyens.

**Au plan régional :**

* Que chaque municipalité du territoire du GAPHRSM fasse connaître en 2014-2015 son intention de s’engager à débuter les travaux en prévision de l’adoption d’une politique en matière d’accessibilité universelle;

* Que chaque municipalité du territoire du GAPHRSM adopte, avant les prochaines élections municipales prévues en novembre 2017, une politique d’accessibilité universelle selon le modèle proposé.

*Adopté par le CA et par l’Assemblée générale annuelle tenue en juin 2014.*

**DOSSIER : TRANSPORT**

**Au plan local :**

* Concertation avec le milieu pour l’identification des obstacles et des priorités d’actions
* Adoption des plans de développement en transport des autorités organisatrices de transport (AOT)
* Actualisation des plans de développement et bilans des réalisations

**Au plan régional :**

* + Concertation des différentes instances en transport afin de dresser un portrait de la situation régionale.
  + Identifier les enjeux tels : l’interconnexion : la desserte; la tarification ; le transport médical; le partage de l’utilisation des véhicules du transport adapté par le transport régulier; la formation des chauffeurs; etc.
  + Considérer les impacts qu’auront les modifications de l’offre de service en santé services sociaux sur la participation sociale des personnes en situation de handicap ainsi que sur leur intégration et leur maintien à l’emploi.
  + Identifier des solutions qui permettraient de réduire considérablement les obstacles et les iniquités régionales.

**DOSSIER : LOISIRS**

**Au plan local et régional :**

* L’accès au loisir pour tous
* La reconnaissance du loisir intégré et spécialisé dans l’offre de service municipal
* La reconnaissance et la promotion de la vignette d’accompagnement au loisir

**POUR LES DOSSIERS : TRANSPORT ET LOISIR**

**Au plan national :**

* Que les constats ainsi que les recommandations de la Montérégie soient portées à l’attention des différents organismes et ministères concernées afin des mesures adéquates soient prises pour offrir des services de transport et de loisir qui répondent aux droits et correspondent aux besoins des citoyens en situation de handicap.